

ces, me dira-t-on si la province s'occupe de l'administration de cette entreprise, ou si c'est le gouvernement fédéral?

**L'hon. M. Lesage:** A quelle genre d'entreprise songe mon honorable collègue? Veut-il parler d'entreprise de conservation des eaux?

**M. Hodgson:** Du Bureau de contrôle du lac des Bois.

**L'honorable M. Lesage:** Le député consent-il ce que je réponde à cette question quand nous aborderons le crédit relatif au Bureau de contrôle du lac des Bois? Il s'agit du poste n° 312.

**M. Hodgson:** Le ministre peut dire qu'il s'agit du poste n° 312, mais sous la rubrique n° 311 nous trouvons le passage suivant: "y compris la part des dépenses effectuées par le Bureau de contrôle du lac des Bois."

**L'hon. M. Lesage:** En effet, mais il y a un crédit spécial. C'est la rubrique. Le crédit figure au n° 312.

**M. Hodgson:** Très bien.

**M. Green:** Le poste n° 311 vise l'administration de la Division des ressources hydrauliques. Le ministre peut-il nous dire où en sont les plans visant l'utilisation des eaux d'amont du fleuve Yukon pour l'aménagement d'une grande entreprise hydro-électrique? Je crois que ce sera une des plus grandes entreprises du genre au Canada, et peut-être la plus considérable du monde. Je crois comprendre que le nombre de chevaux-vapeur sera de 4 millions et demi.

**L'hon. M. Lesage:** De 4 millions et demi à 5 millions de chevaux-vapeur.

**M. Green:** J'accepte la rectification; il s'agit de 4 millions et demi à 5 millions de chevaux-vapeur. La situation paraît plutôt embrouillée à l'heure actuelle. Si je comprends bien, la société Frobisher, par l'entremise de sa filiale la *Quebec Metallurgical Industries Limited*, entend installer son usine d'énergie hydro-électrique sur la rivière Taku, où elle apporterait du minerai du monde entier pour le fondre.

Mais une autre entreprise, l'*Aluminum Company of America*, a l'intention d'utiliser la même source pour alimenter une usine d'énergie hydro-électrique à Skagway, en Alaska. Il semblerait que cette société veut produire de l'aluminium. Apparemment, le gouvernement fédéral irait d'un côté et le gouvernement de la Colombie-Britannique, de l'autre. La moitié de ces eaux coulent dans la Colombie-Britannique et l'autre moitié dans le Yukon. Si donc les gouvernements ne collaborent pas, aucun projet ne

sera lancé. Le ministre nous dirait-il quelles mesures ont prises ces deux groupes et quelle est la situation en ce moment?

**L'hon. M. Lesage:** Pour ce qui est du gouvernement fédéral, tout se résume aux démarches de la *Quebec Metallurgical Industries Limited* qui a demandé au ministère du Nord canadien et des Ressources naturelles (il s'agissait alors du ministère des Ressources et du Développement économique) la permission de procéder à un levé. Il ne s'agit ni d'un permis ni d'un permis exclusif accordant un droit de priorité. Aucune demande n'a été formulée jusqu'ici au sujet d'un permis accordant un droit de priorité. Ni l'*Alcoa*, l'*Aluminum Company of America*, ni l'*Aluminum Company of Canada* n'ont demandé de permis en vue de procéder à un levé. Pour ce qui est de mon ministère, il n'a délivré qu'un seul permis jusqu'ici en vue d'étudier le cours supérieur du Yukon, et c'est à la *Quebec Metallurgical Industries Limited* qu'il l'a délivré. Il n'a pas reçu d'autres demandes. Je parle de la période depuis 1951 ou 1952, de ce qui s'est produit récemment. Je crois que c'est ce que vise le député.

Quant au prétendu différend qui existait entre notre gouvernement et celui de la Colombie-Britannique, je dirai que nous n'en savons rien. Le député a peut-être pris connaissance de comptes rendus parus dans les journaux au sujet de certaines déclarations prononcées en Colombie-Britannique, mais le gouvernement de cette province ne nous a fait aucune observation. La seule chose que je pourrais faire au sujet de l'exportation de l'énergie hydro-électrique, et qui serait, à mes yeux, la plus appropriée, serait de rappeler au comité une déclaration formulée par le premier ministre, le 8 décembre 1953. Je n'ai pas en ce moment à l'esprit le numéro de la page; mais je sais que les membres du comité se souviendront de la déclaration que le premier ministre a formulée au moment de la présentation du projet de loi tendant à la création du nouveau ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Je n'ai rien de nouveau à ajouter à cette déclaration à l'heure actuelle.

**M. Green:** Il est nettement établi que le gouvernement fédéral a pour principe de refuser l'autorisation d'aménager l'usine *Alcoa*, ce qui aura pour conséquence l'établissement d'une usine hydro-électrique aux États-Unis et la fabrication en Alaska d'aluminium qui concurrencera sur le marché américain celui qu'on fabrique à Kitimat, en Colombie-Britannique, état de choses qui pourrait bien nuire à toute l'entreprise de Kitimat. Qu'on le note bien, l'aluminium de l'Alaska entrerait aux